

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 16 octobre 2018 à 20 H 00 à la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Martial TESTON

ORDRE DU JOUR :

2018-10-16-01 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2018
2018-10-16-02 : Création d'un poste d'adjoint administratif
2018-10-16-03 : choix du maître d'œuvre pour l'extension de la salle des fêtes
2018-10-16-04 : Présentation du rapport annuel 2017 du SIAEP de la Région de Courcoué
2018-10-16-05 : Avenant au contrat de location de terre de M. JAUTROU Frédéric
2018-09-18-06 : Questions diverses

Séance du 16 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 octobre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Martial TESTON, Maire.

Etaient présents : Martial TESTON,

Dominique BESNARD, Xavier BERNARD, Olivier DESERT, Emilie DYS, Claude LE FUR, Johan PION, Grégoire BOUILLON, Ghislaine BÉCEL, Valérie RAINEAU BOUCHER, Eric VARRET.

Etaient excusés : Bernard DOLATA, Emmanuel ROY, Guylaine BERTON.

Bernard DOLATA a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Martial TESTON.

Guylaine BERTON a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Ghislaine BÉCEL.

Johan PION a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-10-16-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-10-16-02
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35^{ème}).

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet.
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : faisant fonction de secrétaire de mairie
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 16 octobre 2018

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif territorial du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures/semaine.

Adopte la présente délibération qui prendra effet à compter du 16 octobre 2018.

Monsieur le Maire chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DELIBERATION N° 2018-10-16-03
CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle Le projet d'extension de la salle des fêtes pour un local de rangement.

Il présente deux devis pour la maîtrise d'œuvre :

	BVR Architectes	Jean-Claude GARNIER
Etablissement du permis de construire	2 800 € H.T.	1 500 € H.T.
Suivi des travaux	2 500 € H.T.	3 000 € H.T. (avec descriptif, consultation des entreprises et réception des travaux)
TOTAL	5 300 € H.T.	4 500 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de M ; Jean-Claude GARNIER - Agréé en architecture – 14 Rue de Loudun à Richelieu et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 2018-10-16-04
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SIAEP DE LA REGION DE COURCOUE

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'adduction en eau potable pour l'année 2017, rédigé par le SIAEP de la Région de Courcoué. Ce document est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'adduction en eau potable pour l'année 2017.

DELIBERATION N° 2018-10-16-05
AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DE TERRE DE M. JAUTROU Frédéric

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de vendre à l'entreprise DOCEUL RESEAUX une partie du terrain cadastré_ZM 75 qui était exploité par M. Jautrou Frédéric, locataire.

Suite au nouveau parcellaire, Monsieur JAUTROU exploite désormais 60 a 06 ca. Il est donc nécessaire de signer un avenant dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N°2018-10-16-06 SORTIE SCOLAIRE ECOLE ARMAND-JEAN DU PLESSIS : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour un projet éducatif des élèves de CE1-CE2 et de U.L.I.S. de l'école Armand Jean du Plessis de Richelieu. Deux élèves habitant La Tour-Saint-Gelin participent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 140 €uros pour ce projet.

MODIFICATION DU PORTAIL DU BAR MULTISERVICES : Monsieur le Maire présente un devis de Ferronnerie MINASSIAN d'un montant de 1 749 € H.T. pour la modification du portail du bar multiservices,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

FEU D'ARTIFICE : Monsieur le Maire présente un devis de SEDI d'un montant de 1 280 € TTC pour la fourniture du feu d'artifice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

EXPOSITION SCOT : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une exposition sur le Schéma de Cohérence Territorial sera installée dans la salle de la mairie du 12 au 16 novembre 2018.

PROJET DE BALL TRAP : L'ACCA envisage d'organiser un ball trap sur la commune (à Mocrate) en 2019.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 13 novembre 2018 à 20 h.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.

